



Réponse de Monsieur Xavier Bettel, Ministre des Communications et des Médias, à la question parlementaire n°6260 du 30 mai 2022 des honorables Députées Madame Francine Closener et Madame Lydia Mutsch, concernant le « Catalogue de critères permettant la mise en place d'un système de subsides pour les médias locaux »

La publication d'une cartographie des médias locaux sur le site internet du geoportail donne en effet suite à une motion adoptée par la Chambre des députés et vise à augmenter la visibilité des médias régionaux et locaux en promouvant leurs activités essentielles pour la vie citoyenne. La motion invite également le Gouvernement à étudier l'opportunité d'un soutien des médias locaux pour soutenir leur adaptation au contexte numérique. A l'heure actuelle, il est envisagé que ce soutien public pourra prendre la forme d'un soutien dans le cadre de la radiodiffusion via le standard numérique DAB+. Un tel modèle devrait permettre un allègement des charges de ce type de radios tout en les accompagnant vers une technologie de diffusion orientée vers le futur.

Pour déterminer les modalités appropriées pour atteindre le but recherché – à savoir l'introduction d'un système de soutien des radios locales durable et juste – il importe également d'assurer que ce système soit économiquement viable, juridiquement réalisable et bien entendu efficace d'un point de vue technique.

La prise en compte de l'ensemble de ces variables requiert la consultation d'un nombre important d'acteurs. Dans ce contexte, l'avis de l'Autorité Luxembourgeoise Indépendante de l'Audiovisuel a également été demandé.¹

Alors que le déploiement du DAB+ est envisagé pour fin de l'année 2022, un premier multiplex numérique devra être économiquement viable, sachant qu'il est envisagé que des projets de radio innovants ayant des finalités non lucratives pourront également être hébergés sur ce multiplex. En étroite concertation avec l'ALIA, la participation des radios locales dans ce contexte sera par ailleurs étudiée afin d'identifier un modèle juste et viable, permettant d'accompagner la transition de ces radios vers la diffusion via DAB+.

La diffusion numérique des radios locales sur un deuxième multiplex pourra compléter le paysage de radiodiffusion numérique dans une deuxième étape, en fonction des demandes existantes, des retours d'expérience du premier multiplex ainsi que des moyens budgétaires disponibles. En ce qui concerne l'éventuel lancement d'un deuxième multiplex, à vocation non-commerciale, un soutien spécifique et adapté aux besoins de radios locales sera étudié.

¹ Avis N° 07/2021 du 4 octobre 2021 du Conseil d'administration de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel relative au déploiement du DAB+ au Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2022
Le Ministre des Communications et des Médias
(s.) Xavier Bettel